

crois en effet que c'est une attitude qui a de graves conséquences, en ce qu'elle nuit aux relations canado-américaines, qu'elle milite contre le progrès de ces relations et contre le progrès social, économique et militaire sous toutes ses formes. Elle nous avilit en tant que nation et elle a atteint maintenant un point critique où il est nécessaire d'y mettre bon ordre avant que les relations entre le Canada et les États-Unis soient endommagées sans retour.

Monsieur le président, il est six heures.

M. le président: A l'ordre. Comme il est six heures et afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, dois-je lever la séance, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Comme il n'y a pas d'avis de motions portant production de documents au *Feuilleton* d'aujourd'hui, la Chambre passe à l'étude des bills privés et des bills publics.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Avant de passer à ces mesures, monsieur l'Orateur, puis-je interrompre pour demander au leader de la Chambre de mettre fin à certaines rumeurs qui courent les couloirs. Allons-nous continuer à siéger jusqu'à dix heures ce soir ou allons-nous arrêter nos travaux à 7 heures?

• (6.00 p.m.)

M. Choquette: Nous sommes ici pour travailler, donc travaillons.

L'hon. M. Churchill: Je ne demande pas mieux.

L'hon. M. MacEachen: Aux termes de la motion, nous devons siéger jusqu'à sept heures, puis proposer l'ajournement jusqu'au 22 janvier. Si la Chambre dispose rapidement du bill dont elle est saisie, nous pourrions présenter la motion d'ajournement tout de suite après.

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

LA TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, passe à l'examen du bill n° S-26 concernant la Trans-Canada Pipe Lines Limited.

Sur l'article 1—*Capital social.*

M. Olson: Je tiens d'abord à remercier la Chambre de la façon dont elle s'est occupé de ce bill, de même que le comité permanent des transports et des communications. Comme le bill subi l'étape de la deuxième lecture sans débat, j'aimerais en exposer brièvement l'objectif. Il vise principalement à porter le capital social de la Trans-Canada Pipe Lines Limited de 10 millions à 25 millions d'actions communes et de 1 million à 5 millions d'actions privilégiées afin lui permettre d'assurer le financement nécessaire pour répondre à ses engagements vis-à-vis du gouvernement et des usagers de gaz dans l'Est canadien en construisant une dérivation surtout dans le Nord de l'Ontario.

J'expliquerai volontiers les autres articles quand nous y arriverons. Voilà donc le principal objectif de l'article 1. En outre, j'ai promis de proposer un amendement à l'article 3 quand nous l'aborderons. Celui-ci visera à restreindre les pouvoirs et l'autorité accordés à la compagnie dans l'article 3 aux fins de l'entreprise de la compagnie. Il s'agit ici de télécommunications et d'autres choses. On a demandé que l'amendement soit ajouté afin que le pouvoir soit limité aux fins de l'entreprise de la compagnie. Je proposerai cet amendement quand nous arriverons à cet article.

M. Peters: Monsieur le président, si l'heure de l'ajournement n'était pas si proche, je parlerais de la Trans-Canada Pipe Lines en général. Je renonce donc à ce privilège et je me contenterai de parler de la capitalisation. Je ne sais pas très bien comment ces choses-là se passent mais il semble que la capitalisation se fera par la vente d'actions. C'est une bonne façon de demander aux Canadiens d'appuyer encore une fois un pipe-line qui, dans le passé, a été parrainé et contrôlé en majorité par des Canadiens.

Cependant, je négligerais mon devoir si je ne signalais que si cette compagnie n'avait pas contracté des obligations aux États-Unis à titre de partenaire de la Great Lakes Gas